



CENTRE MEDICAL
ET CHIRURGICAL

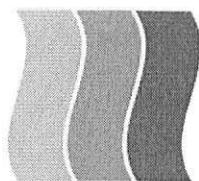
Fondation Reconnue d'Utilité Publique
par décret du 14.11.1916

Siège Social : 36, rue d'Assas - 75006 PARIS

N° SIRET : 775 663 883 00012 Code APE : 86.10Z

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2025**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2026



P C A Conseils

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2025

Aux membres du Conseil d'administration,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 30 septembre 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation « **Institut Arthur Vernes** », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport, faisant apparaître un total de bilan de **17 739 565 €** et un excédent de **258 918 €** sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur le point « Changement de méthode comptable » de l'Annexe qui expose les incidences sur les comptes annuels de la première application des règlements ANC n°2018-06, ANC n°2022-06 et ANC 2023-03 et,
- sur le point « Les provisions pour risques et charges » qui précise les mouvements relatifs à ce sujet sur l'exercice 2025,

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et notamment sur les points suivants :

- La note de l'annexe « FAITS SIGNIFICATIFS » mentionne les principaux événements impactant les comptes de l'exercice 2025.
- Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note de l'annexe « INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER) », font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- Comme mentionné dans la 2ème partie du présent rapport, il a été fait application des règlements ANC 2018-06, ANC n°2022-06 et ANC 2023-03. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre entité, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite et notamment sur les nouvelles informations figurant dans l'annexe et sur leur format.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté par le Trésorier au nom du Conseil et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
La société **PCA Conseils**
Représentée par Maxime OUANHON
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris



Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	734 421	682 254	52 167	69 964	- 17 797
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	16 153 599	10 533 172	5 620 428	6 033 744	- 413 316
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 234 761	5 781 180	453 581	642 949	- 189 368
Autres immobilisations corporelles	2 059 816	1 754 734	305 081	327 240	- 22 159
Immobilisations corporelles en cours	181 099		181 099	56 889	124 210
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	200 000	147 141	52 859	100 000	- 47 141
Autres titres immobilisés					
Prêts	751 248		751 248	726 696	24 552
Autres	2 894		2 894	2 649	245
TOTAL (I)	26 317 838	18 898 480	7 419 358	7 960 131	- 540 773
Actif circulant					
Stocks et en-cours	136 345		136 345		136 345
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	994 533	634 144	360 389	761 887	- 401 498
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	395 833	20 461	375 373	542 614	- 167 241
Valeurs mobilières de placement	6 187 923		6 187 923	6 057 174	130 749
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	3 132 188		3 132 188	2 894 325	237 863
Charges constatées d'avance	127 990		127 990	177 252	- 49 262
TOTAL (II)	10 974 812	654 604	10 320 208	10 433 252	- 113 044
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	37 292 650	19 553 085	17 739 565	18 393 382	- 653 817

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	2 042 102	2 042 102	
. Fonds propres complémentaires		510 698	- 510 698
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	2 133 580	2 133 580	
. Autres			
Report à nouveau	2 331 242	1 088 468	1 242 774
Excédent ou déficit de l'exercice	258 918	1 242 773	- 983 855
Situation nette (sous total)	6 765 842	7 017 623	- 251 781
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	864 110	167 397	696 713
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	7 629 952	7 185 020	444 932
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	367 000		367 000
TOTAL (II)	367 000		367 000
Provisions			
Provisions pour risques	2 536 952	2 840 266	- 303 314
Provisions pour charges		439 280	- 439 280
TOTAL (III)	2 536 952	3 279 546	- 742 594
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 436 423	1 864 590	- 428 167
Emprunts et dettes financières diverses	75 538	60 868	14 670
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 656	742 329	- 27 673
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	3 928 251	4 129 576	- 201 325
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	105 609	183 755	- 78 146
Autres dettes	945 185	947 698	- 2 513
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	7 205 661	7 928 816	- 723 155
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	17 739 565	18 393 382	- 653 817
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	19 725 804	18 670 139	1 055 665	5,65
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 443 602	5 553 245	-4 109 643	-74,00
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	256 074	255 670	404	0,16
. Mécénats	40 000		40 000	N/S
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	725 059	765 634	- 40 575	-5,30
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	2 175 467	1 129 613	1 045 854	92,59
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	118 595	6 533	112 062	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	24 484 601	26 380 835	-1 896 234	-7,19
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	3 953 770	3 769 457	184 313	4,89
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 242 654	1 117 149	125 505	11,23
Salaires et traitements	10 658 896	10 141 985	516 911	5,10
Charges sociales	4 518 388	4 646 475	- 128 087	-2,76
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 708 324	1 969 524	- 261 200	-13,26
Dotations aux provisions	371 043	3 226 046	-2 855 003	-88,50
Reports en fonds dédiés	367 000		367 000	N/S
Autres charges	1 352 316	451 617	900 699	199,44
Total des charges d'exploitation (II)	24 172 391	25 322 253	-1 149 862	-4,54
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	312 209	1 058 582	- 746 373	-70,51
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	152 234	234 893	- 82 659	-35,19
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	152 234	234 893	- 82 659	-35,19
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	47 141	100 000	- 52 859	-52,86
Intérêts et charges assimilées	28 385	33 263	- 4 878	-14,66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	75 526	133 263	- 57 737	-43,33
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	76 708	101 630	- 24 922	-24,52
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	388 918	1 160 212	- 771 294	-66,48
<i>Produits exceptionnels</i>				
Sur opérations de gestion		13 089	- 13 089	-100
Sur opérations en capital		87 136	- 87 136	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		100 225	- 100 225	-100
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	130 000	294	129 706	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		17 369	- 17 369	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)	130 000	17 663	112 337	636,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-130 000	82 562	- 212 562	-257,46
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	24 636 835	26 715 952	-2 079 117	-7,78
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	24 377 917	25 473 179	-1 095 262	-4,30
EXCEDENT OU DEFICIT	258 918	1 242 773	- 983 855	-79,17
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

LE BILAN AVANT REPARTITION, DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DONT LE TOTAL EST DE : 17 739 565 EUROS

ET LE COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE, PRESENTE SOUS FORME DE LISTE DONT

LE TOTAL DES RESSOURCES EST DE : 24 636 835 EUROS

LE TOTAL DES DEPENSES EST DE : 24 377 917 EUROS

DEGAGE UN EXCEDENT DE : 258 918 EUROS

INSTITUT ARTHUR VERNES

Règles et méthodes comptables

[Code de Commerce - Articles 8,9 et 11]

[Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début,24-1,24-2 et 24-3]

Présentation de la Fondation :

Fondé en 1916, L'Institut Arthur Vernes est une fondation d'utilité publique située au cœur du 6ème arrondissement de Paris, dont la vocation

principale est d'offrir une prise en charge médicale de qualité, accessible à tous en secteur 1, sans dépassement d'honoraires.

L'Institut Arthur Vernes se compose de trois départements :

- Un centre de consultation regroupant l'ensemble des spécialités médicales et un service de médecine générale permettant le diagnostic et le suivi des patients. Ce centre de consultation réalise plus de 250 000 consultations par an, par plus de 200 médecins qualifiés.
- Une clinique chirurgicale spécialisée dans la tête et le cou composée d'un bloc opératoire, d'un secteur d'hospitalisation conventionnelle et d'une unité de chirurgie ambulatoire incluant 25 postes. L'innovation technologique et l'implication des spécialistes temps plein font de cette unité une filière d'excellence reconnue, et chaque année placée en tête dans le palmarès des meilleurs services édités par la presse.
- Un département d'imagerie innovant disposant d'un scanner, deux I.R.M, et de radiologie conventionnelle (échographie, radiologie standard, mammographie). L'équipe de radiologie est composée de spécialistes qualifiés et reconnus dans chaque domaines de l'imagerie, ce qui permet d'offrir un diagnostic précis en fonction des organes explorés.

FAITS SIGNIFICATIFS

Dans les présents comptes annuels au 31 décembre 2025 :

- Les créances non analysables du compte Client Consultation cumulées depuis 25 ans (créances antérieures à 2022), ont été provisionnées pour la 1ère fois au 31/12/2024 pour 747.873€, complétées de 1.126 € au 31/12/2025, puis intégralement diminué de 748.951 € comptabilisées en perte ;
- Obtention de la certification HAS en 2025.
- L'ARS d'Ile-de-France a délivré une autorisation pour l'ouverture d'un nouveau site portant sur l'activité de laboratoire. Ainsi, la fondation a conclu un bail de location avec le Laboratoire La Scala.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En 2026 la fondation a bénéficié d'un engagement de versement d'un leg de 200 000 €.

Le leg a été accepté par le Conseil d'Administration en mars 2026.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- principe de prudence.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice ont fait l'objet d'un changement de méthode pour donner suite aux règlements 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, ANC 2022-06 et ANC 2023-03, modifiant le plan comptable pour les exercices ouverts en 2025.

L'application de ce nouveau référentiel a conduit à des adaptations de présentation et de classement de certains postes des comptes annuels. Ces évolutions n'ont pas d'incidence significative sur le résultat, la situation financière ou le patrimoine de la société. Les données comparatives de l'exercice précédent ont été maintenues, les impacts n'étant pas jugés significatifs au sens des principes comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les immeubles des 36/38/40 rue d'Assas et 45/47 rue de Vaugirard sont inscrits à l'actif pour une valeur de Euros 0,15 depuis 1992.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation : 3, 4, 5, 10, 15, 20 ou 25 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La SASU VERNES MEDI-ESTHETIQUE, créée le 29 novembre 2012 pour développer une activité esthétique - donc lucrative - de laser dermatologique, est détenue à 100% par l'INSTITUT ARTHUR VERNES.

Par décision du 26/06/2024, le Conseil d'Administration a décidé compte tenu d'un changement de réglementation et de l'accroissement de la concurrence (ouverture de l'activité de laser épilatoire aux esthéticiens et aux IDE), de la difficulté de recrutement des praticiens et du besoin de renouvellement du matériel, de mettre en sommeil l'activité de la société SASU VERNES MEDI-ESTHETIQUE au 31 mars 2025.

Compte tenu cette décision, les titres de participation ont été dépréciés à la hauteur des pertes nettes cumulées au 31 décembre 2025, soit 147.140,80€.

Dans le cadre de l'arrêt de l'activité de la SASU VERNES MEDI-ESTHETIQUE, un protocole transactionnel a été conclu le 3 juillet 2024 portant sur le versement par l'INSTITUT ARTHUR VERNES, d'une indemnité de 6 mois d'activité, suite à la résiliation anticipée du bail avec un effet au 31 mars 2025.

Cette indemnité s'est élevée à 130 000 €, elle est prise en charge en 2025 par l'INSTITUT ARTHUR VERNES. Cette indemnité est le seul élément constituant le résultat exceptionnel de cet exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées selon les règles suivantes :

- Les créances du centre de santé de plus de 2 ans sont dépréciées à 100%.
- Les créances du centre de santé de plus de 12 mois sont dépréciées à 50%.
- Les créances de l'activité d'hospitalisation de plus de 12 mois sont dépréciées à 100%

Au 31 décembre 2025, les créances sont dépréciées à hauteur de 634 144 €.

Valeurs mobilières de placements

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. La plus-value latente qui résulte de la différence entre le cours de bourse au 31/12/2025 et la valeur d'acquisition des titres est non significative à la clôture de l'exercice.

Fonds propres

Le détail des fonds propres est présenté dans un tableau en Annexe.

Fonds dédiés

Le détail des fonds dédiés est présenté dans un tableau en Annexe.

Subventions d'investissements sur biens non renouvelables

Des financements privés ou publics ont été reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements.

Subventions d'investissements sur biens renouvelables

Des financements publics reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements sont comptabilisés en subventions d'investissement.

Ces subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens financés.

Les provisions pour risques et charges

Subventions de garantie d'activité (Covid-19) :

Des subventions, dont celles compensatrices de la baisse d'activité, encaissées de 2021 à 2023, étaient inscrites par prudence au passif du bilan dans la rubrique « Autres dettes » jusqu'au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, ces subventions ont été constatées en produits dans la rubrique « Subventions d'exploitation » pour un total de 4.092.028€, soit 800.000€ au bénéfice du Centre de Santé et 3.292.028€ au bénéfice de la Clinique.

Compte tenu du caractère conditionnel de certaines subventions, et dans l'éventualité (incertaine) où une condition viendrait à ne plus être remplie à l'avenir, il pourrait exister un risque de reversement affectant la partie Clinique chirurgicale, lequel continue à être provisionné par sécurité.

Il a été évalué à 90% la 1ère année, 70% la 2ème, 60% la 3ème, 40% la 4ème et 20% la 5ème ; soit une dotation de provision au 31 décembre 2024 de 2.311.728 € inscrite au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour risques et charges ».

Au 31 décembre 2025 :

- la subvention reçue au bénéfice de la clinique pour 2024 a été constatée en produits dans la rubrique « Subventions d'exploitation » pour un montant de 342.117 €,
- la provision pour risque sur celle-ci a été dotée selon la règle ci-dessus pour 307.905 €,
- et reprise sur les précédentes pour 606.988 €.

Au total le montant des provisions s'élève à 2 012 646 € au 31 décembre 2025.

Litiges salariaux :

Des provisions pour risques sont comptabilisées au titre de litiges salariaux pour un total de 78 138 €, dont 63 138 € au titre de nouvelles provisions comptabilisées en 2025.

Litiges divers :

En 2024 une provision pour risque de 390 000 € a été comptabilisée dans le cadre d'un litige exceptionnel. Cette provision est maintenue dans les comptes 2025.

Des provisions sont comptabilisées pour 56 168 €, au titre de primes SEGUR à reverser à des salariés, qui ont quitté l'institut.

Pour faire face à certains gros entretiens et gros travaux nécessaires à la préservation de la Dotation Initiale de la Fondation comme au maintien du niveau des prestations d'accueil des patients, des provisions ont été constituées au 31 décembre 2024 figurant dans la rubrique « Provisions pour charges » pour un total de 439.280 €, soit :

- 77.280 € pour la réfection de l'escalier "bleu" réalisée en 2025 et donc reprise au 31/12/2025,
- 300.000 € pour les réfections des 3 ascenseurs prévues à partir de 2026. Cette provision est reprise en totalité sur 2025, car elle est requalifiée de fonds dédiés.
- 62.000 € en 2024 et 5.000 € en 2025 pour la consolidation de l'infrastructure réseau et la sécurisation des accès depuis l'extérieur pour arriver à l'objectif d'y consacrer 2,5% du Chiffre d'Affaires annuel préconisé par le Ministère de la Santé. Cette provision est reprise en totalité sur 2025, car elle est requalifiée de fonds dédiés.

Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

La provision pour engagement de retraite :

La provision pour engagements de retraite est comptabilisée pour 722 834 €, cette provision est intégrée aux dettes fiscales et sociales.

La provision pour engagements de retraite est calculée selon les principes suivants :

- La provision est calculée selon les règles édictées par le Code du travail pour les médecins et les paramédicaux
- La provision est calculée selon l'accord collectif pour les mensuels et les cadres
- Départ volontaire des salariés l'âge de : 64 ans pour les non cadres, cadres et paramédicaux et 67 ans pour les médecins
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Revalorisation des salaires : 1%
- Taux de charges sociales et fiscales : 55%
- Niveau de turnover : moyen, en fonction de chacune des catégories des salariés.
- Taux d'actualisation : 3,96 %

Au total l'évaluation des engagements de retraite s'élève à 659 442 €, en date du 31 décembre 2025. Aucune reprise sur cette provision n'a été comptabilisée en 2025.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat n'a pas pu être effectué : il n'existe pas de procédure fiable.

Rémunération des dirigeants et cadres salariés

Les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 185 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaires aux comptes relatives au contrôle légal sont de 24 000 € TTC.

Legs

Aucun legs n'a été reçu sur l'exercice 2025.

Le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET AU COMPTE EMPLOI RESSOURCES (CER)

Principe d'établissement :

La fondation Arthur Vernes a pour vocation la transmission du savoir. Les services de l'Institut Arthur Vernes accueillent des internes des hôpitaux de Paris et des étudiants hospitaliers de la faculté de médecine Paris-V avec lesquels la structure est affiliée. L'Institut accueille également des étudiants en audio phonologie, des étudiants infirmiers, des stagiaires en orthophonie, en orthoptie. Enfin, chaque année des équipes chirurgicales de l'Institut partent en mission humanitaire avec l'ONG ASEAR dans des pays en voie de développement (Cambodge) afin de parfaire la formation de jeunes médecins locaux.

La fondation Arthur Vernes a également pour vocation la recherche. Dès sa fondation par le Dr Vernes, l'Institut abritait un laboratoire de recherche en maladies infectieuses. C'est aussi à l'Institut que fut posé le premier implant cochléaire au monde en 1956, qui permit à un patient totalement sourd d'entendre pour la première fois. Les équipes de l'Institut poursuivent cette vocation en réalisant des travaux de recherche clinique et des publications dans des congrès et des revues scientifiques internationales.

Les modalités d'élaboration de Compte Emplois Ressources requièrent une comptabilité analytique.

Les règles d'établissement :

Les règles suivantes ont été retenues pour :

Les Emplois, on distingue :

- Missions sociales : Il s'agit des aides financières accordées à diverses associations pour des projets définis.

Le temps passé par nos médecins pour préparer la mission Cambodge et le temps qu'ils passent en mission humanitaire au Children's Hospital de Phnom Penh n'est pas rémunéré puisqu'ils sont rémunérés à l'acte. Il n'y a pas de prise en charge de salaires de la part de l'institut.

- Frais de recherche de fonds : Il s'agit éventuellement de frais de masse salariale répartis en fonction d'une clé de répartition annuelle basée sur la répartition du temps de travail et de frais généraux clairement identifiables dans la comptabilité.

- Frais de fonctionnement : Il s'agit des charges propres à la structure dans la gestion de sa dotation initiale et de charges de gestion (masse salariale et frais généraux, réparties selon la méthode décrite ci-dessus).

Pour les Ressources, on distingue :

- Ressources collectées auprès du public : Ils sont composés des dons, legs, donations et assurances-vie ainsi que du mécénat sans contrepartie. Les dons sont notamment composés des dons affectés à des projet définis. La "générosité publique" s'étend aux sociétés donatrices tant qu'il n'y ait pas de contrepartie.

- Subventions et autres concours publics : Il s'agit ici des subventions publiques et privées.

- Autres produits : Ils sont constitués des produits autres que les ressources collectées auprès du public, autres fonds privés, et des subventions et autres concours publics. Ils comprennent ainsi notamment les produits financiers et les produits liés aux prestations de services.

Pour l'exercice 2025, la masse salariale et les frais généraux sont répartis de la manière suivante :

	Frais généraux	Masse salariale	Total
Missions sociales	48 306	0	48 306
Frais de recherche de fonds	28 965	0	28 965
Frais de fonctionnement	0	0	0
TOTAL	77 271	0	77 271

INSTITUT ARTHUR VERNES

IMMOBILISATIONS

CADRE A		Au 31/12/25	
		Val. brute des immo au début	AUGMENTATIONS
			virt poste Acquisition
Frais établissement , rech, et dévelop.	TOTAL I		
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II	719 111	15 310
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol autrui			
Install. générales, agenc. et aménag. construction		15 885 718	267 881
Install.tech.matériel et outillage industriel		6 149 571	97 357
Matériel de transport		40 322	
Matériel de bureau et informatique mobilier		1 689 730	126 415
Matériel téléphonique		203 349	
Immobilisations en cours		56 889	326 374
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles	TOTAL III	24 025 579	0 818 028
Participation évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		200 000	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		729 345	49 510
Immobilisations financières	TOTAL IV	929 345	49 510
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		25 674 034	0 882 848

CADRE B	DIMINUTIONS		Val brute Immob. à la Fin exercice
	Par virement pos. à poste	Par cessions mise hors serv	
Frais établi. rech, et dévelop. TOTAL I			
Autres postes immob. incorpo TOTAL II			734 421
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Construction sur sol autrui			
Install. géné, agenc. et aménag. const		0	16 153 599
Install.tech.matériel et outillage industriel		12 168	6 234 761
Matériel de transport			40 322
Matériel de bureau et informatique mobilier			1 816 145
Matériel téléphonique			203 349
Immobilisations en cours	202 164		181 099
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles TOTAL III	202 164	12 168	24 629 275
Participation éval par mise en équivalence			
Autres participations			200 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		24 713	754 142
Immobilisations financières TOTAL IV	0	24 713	954 142
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	202 164	36 880	26 317 838

INSTITUT ARTHUR VERNES

AMORTISSEMENTS

Au31/12/25

CADRE A : SITUAT MOUVEM EXERCICE	Montant déb	Augmentation	Diminutions	Montant fin
IMMOBILISATION AMORTISSABLES	d'exercice	Dotation exer	Repris. exer	d'exercice
Frais établi. rech. et développ. TOTAL I				
Autr postes immob. incorpo TOTAL II	649 146	33 108		682 254
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Construction sur sol autrui				
Install. géné. agenc. et aménag. const	9 851 974	681 198		10 533 172
Install.tech.matériel et outillage industriel	5 506 622	286 725	12 168	5 781 180
Autres immobilisations corporelles:				
* Matériel de transport	40 322			40 322
* Matériel de bureau et informatique mob	1 380 491	142 462		1 522 953
* Matériel téléphonique	185 348	6 111		191 459
TOTAL III	16 964 757	1 116 496	12 168	18 069 085
TOTAL GENERAL (I+II+III)	17 613 903	1 149 604	12 168	18 751 340

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Immobilisation amortissables	Linéaires	Dégressifs
Frais établis. rech TOTAL I		
Immob. incorpo TOTAL II	33 108	
Terrains		
Construction:		
sur sol propre		
sur sol d'autrui		
Inst. générale agenc aménag	681 198	
Installations tech mat et outillages	286 725	
Autre immob incorporelles :		
Matériel de transport	0	
Materiel bureau & informa mob	142 462	
Matériel téléphonique	6 111	
TOTAL III	1 116 496	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 149 604	

INSTITUT ARTHUR VERNES

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentat. Dot. exer.	Au 31/12/25	
			Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exer.
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Prov. reconst. gisement miniers, pétrol.				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissement dérogatoires				
Prov.fisc. impl.étranger av 1 /1/1992				
Prov.fisc. impl.étranger ap 1 /1/1992				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I	0	0	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	2 840 266	371 043	674 358	2 536 952
Prov. pour garanties données clients				
Prov. pour pertes/marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour perte de change				
Prov. pr pensions & oblig. similaires				
Provision pour impôts				
Prov. pr renouvellement des immob.				
Provisions pour grosses réparations	439 280	0	439 280	0
Prov. pr charges soc & fisc /congrés				
Autres prov. pour risques et charges				
TOTAL II	3 279 546	371 043	1 113 638	2 536 952
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Participations évaluées par équiv				
Autres immobilisations financières	100 000	47 141	0	147 141
Stock et en cours				
Comptes clients	1 157 577	538 340	1 061 773	634 144
Autres provisions pour dépréciation	136	20 381	56	20 461
TOTAL III	1 257 713	605 861	1 061 829	801 745
TOTAL GENERAL (I+II+III)	4 537 259	976 905	2 175 467	3 338 697
Dont dotations et reprises				
: - d'exploitations		929 764	2 175 467	
: - financières		47 141	0	
: - exceptionnelles		0	0	

INSTITUT ARTHUR VERNES

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

		Au31/12/25		
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an	
De l'Actif Immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)	751 248	23 890	727 358	
Autres immobilisations financières	2 894	2 894		
De l'Actif circulant				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 565	3 565		
Clients et comptes rattachés	1 113 479	1 113 479		
Personnel et comptes rattachés	659	659		
Séc. sociale et autres organ. sociaux	12 317	12 317		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts , taxes et vers. assimilés				
Subvention CPAM	130 977	130 977		
Subvention autres				
Compte courant VME	0	0		
Débiteurs divers	248 315	248 315		
Charges constatées d'avance	127 990	127 990		
TOTAUX	2 391 444	1 664 086	727 358	
(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice			48 717	
(1) Montant remboursés obtenus en cours d'exercice			24 165	
(2) Prêts et avances consentis aux associés			0	
CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convert. (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. aup. étbl. crédit à 1 an maxi				
Emp. aup. étbl. crédit à plus 1 an (1)	1 436 423	432 994	638 328	365 101
Emp. dettes financ. divers (1) (2)	75 538	28 408	29 630	17 500
Avances et Acomptes clients				
Fournisseurs et cptes rattachés	714 656	714 656		
Personnel et compte rattachés	1 632 844	1 632 844		
Sécu Soc. autres organismes sociaux	1 952 886	1 952 886		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	2 477	2 477		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	340 044	340 044		
Dettes/immob & cptes rattachés	105 609	105 609		
Compte courant VME	31 402	31 402		
Autres dettes	913 783	913 783		
Dettes repré.titres empruntés				
Produits constatés d'avances				
TOTAUX	7 205 661	6 155 102	667 958	382 601
(1) Empr. sous . en cours d'exercice				0
(1) Empr. remb. en cours d'exercice				427 738
(2) Montant des div. emp. & dettes contra auprès assoc. personnes phvsiques.				0

INSTITUT ARTHUR VERNES

PRODUITS A RECEVOIR

[décret 83-1020 du 29/11/1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	10 859
Autres créances :	138 126
Fournisseurs 3 565	
Subvention sur salaires 0	
Autres suventions 0	
Produits locatifs 69 077	
Indemnités S.S. et charges 12 317	
Dons 53 168	
Disponibilités : Intérêts courus à recevoir sur placements	129 474
TOTAL	278 459

INSTITUT ARTHUR VERNES**CHARGES A PAYER**

[Décret 83-1020 du 20/11/1983 - article 23]

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 905
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 681
Dettes fiscales et sociales	2 730 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes :	0
-Diverses Charges à Payer	0
TOTAL	2 944 371

INSTITUT ARTHUR VERNES

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

CHARGES	MONTANT
---------	---------

Charges d'exploitation	127 990
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	0

TOTAL	127 990
--------------	----------------

INSTITUT ARTHUR VERNES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds de dotation initial	953 462				953 462
Dotation pérennes rep. actifs aliénables	1 088 641				1 088 641
Dotation complémentaire	2 133 580				2 133 580
Crédit restauration capacité financière	510 698			-510 698	0
Report à nouveau	1 088 468	1 242 773			2 331 241
Excédent ou déficit de l'exercice	1 242 773	258 918	1 242 773	258 918	258 918
SITUATION NETTE	7 017 622	1 501 691	1 242 773	-251 780	6 765 842
Subventions d'investissements	167 397	218 100	32 085	510 698	864 110
Provisions réglementées	0	0	0	0	0
TOTAL	7 185 019	1 719 791	1 274 859	258 918	7 629 952

INSTITUT ARTHUR VERNES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont une spécificité du plan comptable des associations. Ils figurent au passif du bilan et comprennent les montants non encore utilisés des contributions financières, des dons et des legs.

VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Reclassement	Montant à la clôture de l'exercice
Réfection des 3 ascenseurs	0	300 000	0	0	300 000
Infrastructure réseau et la sécurisation des accès depuis l'extérieur	0	67 000	0	0	67 000
Contribution financières des autorités de tarification	0	367 000	0	0	367 000
Contribution financières d'autres organismes	0	0	0	0	0
Dons manuels	0	0	0	0	0
Dons affectés	0	0	0	0	0
Legs et donations	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0
TOTAL	0	367 000	0	0	367 000

Les fonds dédiés comptabilisés au 31/12/2025 faisait l'objet d'une provision pour risques et charges de 365 000€ au 31/12/2024.

Ces provisions ont été requalifiées de fonds dédiés en 2025.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

[Décret 83-1020 du 29/11/1983 - article 24-21]

Répartition par secteur d'activité	Montant
Consultations	8 645 464
Hospitalisation	5 569 912
Scanner	1 547 844
IRM	3 700 715
Accord National C. D. S.	255 035
Facturations diverses	6 834
TOTAL	19 725 804

INSTITUT ARTHUR VERNES

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Répartition par secteur d'activité	Union Européenne	Etat	Collectivité territoriale	CAF	Autres	Total
Concours publics	0	830 041	0	0	0	830 041
Subvention d'exploitation	0	551 476	0	0	30 000	581 476
Subvention d'investissements	0	0	0	0	32 085	32 085
TOTAL	0	1 381 517	0	0	62 085	1 443 602

INSTITUT ARTHUR VERNES**EFFECTIF MOYEN**

[Décret 83-1020 du 29/11/1983 - article 24-22]

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres Médecins	43,33	4
Cadres Non Médecins	4,8	
Employés	103,45	
Apprenti	0	
TOTAL	151,58	4

INSTITUT ARTHUR VERNES

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES

[Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - art. 47]
[Décret n° 67-236 du 23 mars 1967 - art 294 à 299]

Les placements financiers sont, depuis 2011, sous forme de compte d'épargne pour des raisons de sécurité et de rentabilité.

Par conséquent, aucune plus value latente n'est à constater au 31 décembre 2025 et les intérêts d'épargne de l'exercice sont comptabilisés en produits financiers chaque année.

INSTITUT ARTHUR VERNES

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16)

Engagements donnés	Montants
Effets escomptés non échus	0
Avals et cautions VME	0
Engagement en matière de pension	0
Emprunt Bnp Batiment IRM & escalier de secours (Promesse d'affectation hypothécaire imm. Locatif)	1 900 000
Autres engagements donnés :	1 232 549
- Crédit bail (échéances non échues) 1 162 031	
- Location de matériel 0	
- Intérêts non échus sur emprunts 70 518	
TOTAUX (1)	3 132 549

(1) Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	0
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles :	3 132 549

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	A- Renseignements détaillés concernant les filiales & participations		B- Renseignements globaux concernant les filiales & participations	
	Filiales (plus de 50% du capital détenu)	Filiales (plus de 10 à 50% du capital détenu)	Filiales non reprises	Participations non reprises
VERNES MEDI-ESTHETIQUE SASU				
Capital Social	200 000			
Réserves et report à nouveau	-286 412			
Quote part du capital détenu en %	100%			
Valeur brute des titres détenus	200 000			
Valeur nettes des titres détenus	52 859			
Prêts et avances consentis par IAV	0			
Cautions et avals donnés par IAV	0			
CA H.T. du dernier exercice clos	37 914			
Résultat du dernier exercice clos	139 271			
Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.	0			

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		EXERCICE N		EXERCICE N-1	
PRODUITS PAR ORIGINE	TOTAL	TOTAL	Dont générosité	TOTAL	Dont générosité
		du public		du public	
1 - Produits liés à la générosité du public	255 670	255 670	255 670	255 670	255 670
1-1 Colisations sans contrepartie	255 670	255 670	255 670	255 670	255 670
1-2 Dons, legs et mécénat	0	0	0	0	0
- Dons manuels non affectés	0	0	0	0	0
- Dons manuels affectés (1)	0	0	0	0	0
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	0	0	0
- Mécénat	0	0	0	0	0
1-3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	0	0	0
2 - Produits non liés à la générosité du public	20 721 693	20 721 693	20 721 693	19 950 537	0
2-3 Contributions financières sans contrepartie	30 000	30 000	30 000	30 000	0
2-4 Autres produits non liés à la générosité du public	20 691 693	20 691 693	20 691 693	19 920 537	0
3 - Subventions et autres concours publics	1 443 602	1 443 602	1 443 602	5 553 245	0
4- Reprises sur provisions et dépréciations	2 175 466	2 175 466	2 175 466	956 500	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0	0
CHARGES PAR DESTINATION		EXERCICE N		EXERCICE N	
	TOTAL	TOTAL	Dont générosité	TOTAL	Dont générosité
		du public		du public	
1 - Missions sociales	48 306	48 306	48 306	0	0
1 - 1 Réalisées	0	0	0	0	0
- Versements à d'autres organismes	0	0	0	0	0
- Frais liés aux actions en propre	0	0	0	0	0
Contributions financières en France	0	0	0	0	0
Contributions financières à l'étranger (1)	48 306	48 306	48 306	0	0
2 - Frais de Recherche de Fonds	28 965	28 965	28 965	25 795	0
2 - 1 Frais d'appel à la générosité du public	28 965	28 965	28 965	25 795	0
2 - 2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0	0
3 - Frais de Fonctionnement de l'organisme	22 956 741	22 956 741	22 956 741	21 206 343	0
Fonctionnement	7 703 929	7 703 929	7 703 929	6 284 620	0
Salaire & charges	15 177 284	15 177 284	15 177 284	14 788 460	0
Charges financières	75 528	75 528	75 528	133 263	0
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	976 905	976 905	976 905	4 241 040	0
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	367 000	367 000	367 000	0	0
TOTAL		24 377 947	77 271	25 473 179	1 242 773
EXCÉDENT OU DÉFICIT		258 918	218 602	229 875	25 795

(1) Les dons affectés concernent la mission humanitaire au Children's Hospital de Phnom Penh.

COMpte D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES		48 306	0	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		296 074	255 670
1.1 Versement à d'autres organismes		0	0				
- Actions réalisées par l'organisme		0	0	1.1 Cotisations sans contrepartie			
- Frais liés aux actions en propre		0	0	1.2 Dons, legs et mécénats		296 074	255 670
- Contributions financières		0	0	- Dons manuels non affectés		207 768	255 670
1.2 Réalisées à l'étranger		48 306	0	- Dons manuels affectés		48 306	0
- Contributions financières		48 306	0	- Legs, donations et assurances-vie		0	0
				- Mécénats		40 000	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		28 965	25 795	1.3 Autres ressources liées à la générosité pub		0	0
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		28 965	25 795				
2.2 frais de recherche d'autres ressources		0	0				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		0	0				
Fonctionnement		0	0				
Salaires & charges		0	0				
Charges financières		0	0				
TOTAL DES EMPLOIS		77 271	25 795	TOTAL DES RESSOURCES		296 074	255 670
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0	2 - REPRISES PROVISIONS & DEPRECIATIONS		0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		0	0	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		0	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		218 802	229 875	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC			
TOTAL		296 074	255 670	TOTAL		296 074	4 814 435
Part des acquisitions d'immobilisations de l'exercice financées par les ressources collectées		229 875	0	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice		0	0
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées par les ressources collectées		0	0	Excédent ou insuffisance de la générosité du public		218 802	229 875
TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		229 875	0	Investissements et désinvestissements financés par la générosité du public		0	0
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		218 802	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N	EXERCICE N-1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
- Réalisées en France		-	-	- Bénévolat		-	-
- Réalisées à l'étranger		-	-	- Prestations en nature		-	-
2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		-	-	- Dons en nature		-	-
3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		-	-				
TOTAL		-	-	TOTAL		-	-